

**PROCÈS-VERBAL
RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU
TENUE AU 102, RUE DE LA FABRIQUE
LE 26 AOÛT 2015 A 19h 30**

Sont présents:

Messieurs Stéphane Bernard, Alain Durand, Yvon Forget, Denis Huberdeau, Michel Robert, siégeant sous la présidence de monsieur Jacques Comtois.

Est également présent:

Monsieur Yvon Tardy, inspecteur municipal agissant comme secrétaire de la réunion.

Est absente:

Madame Lyne Audet

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Michel Robert, et unanimement résolu que l'ordre du jour est accepté tel que rédigé.

NOMINATION DU PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

Considérant l'absence de la présidente du comité, il est proposé par monsieur Yvon Forget, et unanimement résolu que monsieur Jacques Comtois est nommé président pour cette réunion.

ACCEPTATION DU RAPPORT DU 22 JUILLET 2015

Il est proposé par monsieur Michel Robert, et unanimement résolu que le rapport du 22 juillet 2015 est accepté tel que rédigé.

P.I.I.A. YVAN TARDIF; AGRANDISSEMENT AU 158, RANG DES TRENTE

Considérant la demande de conformité aux critères de P.I.I.A. de monsieur Luc Fontaine relativement à une demande de permis pour l'agrandissement de la résidence du 158, rang des Trente;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Il est proposé par monsieur Stéphane Bernard, et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation

DEMANDE DE LES TROIS TILLEULS inc

Considérant la demande de Les Trois Tilleuls inc afin que la zone H 02-29, soit modifiée pour autoriser la transformation du bâtiment actuel du Spa Givenchy en unités de copropriété et permettre la location des unités avec contrat de location.

Considérant que cette demande requiert une modification de la réglementation de zonage actuellement en vigueur;

Considérant que cette demande requiert une modification du schéma d'aménagement actuellement en vigueur;

Considérant que le projet se fera à l'intérieur du bâtiment existant;

Considérant que ce projet peut engendrer des retombés récréo-touristiques très positive pour la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu;

Considérant que la réalisation de ce projet apportera un perfectionnement de l'avaleur architecturale du bâtiment;

Considérant que cette demande ne cause aucun préjudice à l'agriculture;

Il est proposé par monsieur Yvon Forget, et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Alain Durand, et unanimement résolu que l'assemblée est levée.

Il est 21h30

Yvon Tardy
Inspecteur municipal et
Directeur des services techniques

Jacques Comtois
Vice-Président

Prochaine réunion : mercredi le 30 septembre 2015